

celle de l'Ouest central, ne se trouve pas, après tout, dans une situation si désavantageuse, quant à l'expédition de ses produits. En ce qui regarde les tarifs de marchandises seulement, ferai-je observer que les endroits les plus éloignés sur les lignes d'Edmonton, de Dunvegan et du centre du Canada ont un tarif jusqu'à Vancouver exactement semblable à celui de localités du centre et de l'ouest de la Saskatchewan, dans le voisinage de Saskatoon. En d'autres termes, il est aussi économique pour les habitants de la région de la rivière de la Paix de faire voiturier leur grain par leurs lignes actuelles jusqu'à la côte du Pacifique que pour les cultivateurs du centre de la Saskatchewan. Voilà la situation désavantageuse dans laquelle ils sont placés.

J'ai dit, il y a quelque temps, qu'aucune affaire n'avait, à mon avis, été l'objet d'autant d'attention par un comité. Le rapport du comité a été proposé, appuyé et adopté. Mon honorable ami d'Acadia (M. Gardiner) se plaint que les délibérations du comité se sont terminées peu après. Il ne veut pas laisser entendre, je suppose, que le président du comité n'a pas donné l'opportunité de proposer l'amendement au rapport que ses amis présentent aujourd'hui à la Chambre. A mon sens, pour modifier le rapport, il aurait d'abord fallu tenter de le faire devant le comité de la Chambre saisi de cette question, et qui avait l'avantage que ne possède pas la Chambre, d'avoir entendu tous les témoignages. Si les membres n'étaient pas satisfaits du projet de rapport tel qu'il avait été présenté à ce comité, ils avaient le pouvoir alors de proposer l'amendement qu'ils soumettent aujourd'hui à la Chambre, afin que les membres qui avaient entendu les témoignages pussent exercer leur jugement à ce sujet. Mais ils ne l'ont pas fait. J'en conclus, à la lumière des observations de l'honorable député d'Acadia, que les délibérations du comité ont pris fin peu après. J'aurais cru que des honorables députés si vitale-ment intéressés auraient rédigé eux-mêmes quelque chose de la nature du rapport qu'ils désiraient faire adopter par le comité. J'avoue franchement qu'un ou deux membres du comité ont cherché ensemble, ce matin-là, à rédiger un rapport, qui semblait représenter l'opinion unanime. Les membres les plus intéressés n'ont pas tenté de soumettre quoi que ce soit au comité de la nature d'un projet de rapport, pas plus qu'ils n'ont essayé de modifier le projet de rapport qui a été présenté au comité.

M. GARDINER: N'est-il pas vrai que le président du comité et l'honorable ministre sont les seuls qui ont contribué de concert à

[L'hon. M. Dunning.]

la rédaction du rapport, et quelques minutes seulement avant qu'il eût été soumis au comité?

L'hon. M. DUNNING: Ce n'est pas exact, monsieur l'Orateur. Plusieurs des membres du comité m'ont parlé durant ses séances au sujet de la nature du rapport qui devait être soumis, et ce matin-là, je pense,—il est probable que le président corroborera mon assertion,—une demi-douzaine de projets de rapports, émanant d'une source ou l'autre, ont été placés devant le président et moi-même. Mais ce n'est pas mon point. Je maintiens que mes amis de l'Alberta étaient à même, au comité, de proposer l'amendement qu'ils présentent maintenant à la Chambre. Je ne me plains pas, mais j'avoue que leur conduite me prend quelque peu à l'improviste. Je n'ai eu que trois quarts d'heure d'avis, et, par conséquent, je n'ai guère eu le loisir d'étudier la manière de procéder.

M. KENNEDY: Le ministre conviendra sans doute que, lorsque je lui ai envoyé une copie de l'amendement, j'ai laissé entendre que j'étais prêt à attendre une journée ou même deux avant de faire la proposition?

L'hon. M. DUNNING: Oui. J'ajouterais qu'au comité, lorsque la motion relative à l'adoption du rapport a été présentée, il n'y a eu que quelques voix dissidentes. Je dois dire en toute justice que les membres du comité de l'un ou l'autre côté de la Chambre qui ont assisté sérieusement aux réunions ont été impressionnés de la manière dont les témoignages ont été rendus, et ont été d'une opinion assez unanime en ce qui concerne la rédaction du rapport.

En réponse à mon honorable ami de Caribou (M. Fraser), touchant son appui de la proposition du sous-ministre des chemins de fer de l'Alberta, à savoir qu'à moins que l'amendement ne soit mis en vigueur la ligne de la jonction de Red Pass à Prince-Rupert sera abandonnée, j'affirme énergiquement que nous n'avons pas l'intention d'agir ainsi, quand même aucun débouché de la rivière de la Paix ne serait jamais construit. Nous nous proposons de continuer la construction de cette voie ferrée, de ses services et du port qui est à son extrémité.

En ce qui concerne le coût estimatif de l'ingénieur, cité par mon honorable ami de Caribou, je dirai qu'à mon expérience, lorsque j'ai eu devant moi les calculs de quatre ou cinq ingénieurs touchant le coût de quelque projet, j'ai toujours jugé sage de me baser sur le prix approximatif le plus élevé, et non le plus bas, parce qu'il est de fait notoire que dans toutes les grandes entreprises, le coût